

Crimes contre l'Enfant

Crimes contre l'Humanité

**Table Ronde internationale organisée par l'AMADE
Sous le Patronage de l'UNESCO**

25-26 Avril 2003
Monaco

**« Violations Massives des Droits de l'enfant
dans les conflits Africains : le cas du Congo-Brazzaville »**

Par Brice Arsène MANKOU, Journaliste, auteur du livre : Massacre des enfants du Congo-Brazzaville », et Président du Centre Congolais pour la Promotion et la Défense des Droits de l'enfant (C.P.D.E)

Mesdames et Messieurs les participants à la Table-Ronde sous le thème « Crimes contre l'enfant, crimes contre l'humanité », mon organisation, le Centre Congolais pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Enfant, est très honorée de participer à cette table au lendemain de la mise en place des membres du Tribunal de la Cour pénale Internationale

Les guerres qui sévissent en Afrique ces dernières années ont toutes pour conséquences évidentes : « les violations massives des droits de l'enfant. »

De la Côte d'Ivoire en République Démocratique du Congo, en passant par la R.C.A et le Congo-Brazzaville, le constat est quasiment le même à savoir :

- L'utilisation des enfants de moins de quinze ans comme chair à canon, en les faisant participer directement aux conflits armés.
- Les exécutions sommaires des mineurs
- Les viols, les séquestrations et les destructions des structures scolaires sont désormais partie prenantes des crimes contre l'enfant et donc des crimes contre l'humanité.

Mais quelle est la situation au Congo-Brazzaville ?

Depuis 1993, l'enfance au Congo-Brazzaville paye un lourd tribut dans les guerres imposées par des leaders politiques, qui en toute impunité violent sans cesse les dispositions contenues dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

Au Congo-Brazzaville de 1993 à 1999, près de 2000 mineurs ont péri. Parmi eux on peut citer dans la ville de Pointe-Noire, par exemple, l'exécution de jeunes collégiens du collège Félix Tchicaya, Félix Koubaka qui ont été fusillés à bout portant, devant leur domicile au Quartier St Pierre, par des soldats Angolais. C'était le 16 Octobre 1998. Un autre mineur, Christian Wilfried BALLOU a été publiquement exécuté, le 18 octobre 1998, par un policier du groupement d'intervention de la Police Nationale, au Stade Municipal.

A ce chapitre sur les exécutions sommaires, il faut rappeler que la première victime de la guerre du 5 Juin 1997 a été un enfant abattu par les « Cobras » de Denis Sassou Nguesso, non loin de sa résidence à Mpila. Cette image qui avait bouleversé toutes les consciences, avait fait le tour du monde.

Toutes ces violations sont des crimes contre l'enfant dans la mesure où les leaders politiques utilisent l'enfance comme une main d'œuvre, à coup de promesse et de drogues dures. Aujourd'hui, dans la région du Pool où sévit une rébellion, ces mineurs ont appris à manier des armes, sans aucune déontologie militaire. Ces enfants ont appris à tuer, à violer et à piller. Près de 300 enfants sont concernés par ce phénomène dont ils ne pourront se débarrasser qu'avec une bonne dose de civisme.

Comment relancer l'école, si celle-ci a été prise pour cible par des miliciens. Conséquence, 6000 enfants, de la région du Pool, sont exclus du système scolaire.

Parmi ces violations, figure en bonne place :

1) Le phénomène des enfants-soldats.

Parmi les leaders et les partis qui utilisent des enfants dans leurs milices, il y a le Parti Congolais du Travail (PCT), parti du Général d'Armée Denis Sassou Nguesso dont la milice guerrière est appelée « les Cobras ». Cette milice compte en son sein au moins 105 enfants soldats. Il y a d'autres milices « Les Ninjas » de Bernard Kolelas, Ancien premier Ministre de Pascal Lissouba, en exil, qui dispose de plus de 200 mineurs. Enfin la dernière milice, est celle de Pascal Lissouba, ancien Chef de l'Etat Congolais dont la milice s'appelle « Les cocoyes » et qui compte près de 400 enfants en son sein.

2) A ces violations, il faut ajouter de nombreux cas d'exécutions sommaires, imputables à ces miliciens, toutes tendances confondues sans oublier le phénomène des disparitions des enfants lors des conflits armés de 1993, 1997, 1998 et 1999

De toutes ces violations massives des droits de l'enfant, que faut-il en conclure ?

- La situation dramatique des droits de l'enfant doit être mise sous surveillance internationale
- La rééducation des enfants soldats déscolarisés, actuellement pratiquement analphabètes. Les exactions qu'ils ont commises en toute impunité les ont désocialisés, puisque la normalité pour eux, c'est justement de tuer, violer, piller. Le gouvernement congolais a mis en place une bombe à retardement qui risque à l'avenir de provoquer au Congo-Brazzaville beaucoup plus de dégâts que ce qui a déjà été fait. Il a ainsi hypothéqué l'avenir du pays, ce qui est très grave

Ainsi pour ne pas que les mêmes causes produisent les mêmes effets, il faut que lumière soit faite sur cette situation dégradante des droits humains en général.

C'est ainsi, que pour mettre fin à cette culture d'impunité qui semble s'instaurer actuellement au Congo-Brazzaville, le CPDE souhaite porter plainte contre l'Etat congolais notamment son Chef d'Etat Denis Sassou Nguesso et certains leaders politiques, tels Bernard Kolelas et Pascal Lissouba pour ces violations massives des droits de l'enfant, lors des conflits armés.

C'est d'ailleurs l'essence de mon livre intitulé : « Massacre des enfants du Congo-Brazzaville : La responsabilité de l'Etat et des leaders politiques » paru aux Editions Jeunesse et Droit. Je souhaite que vous fassiez vôtre les préoccupations soulevées dans ce livre, que je vous invite à lire.

26 avril 2003

Informations

AMADE Mondiale
16, Boulevard de Suisse
MC 98000 MONACO

Tél: +377.97.70.52.60
Fax: +377.97.70.52.72

amade@monte-carlo.mc
<http://www.amadmondiale.org/>



L'AMADE est une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de l'UNICEF, de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe et du Conseil Economique et social des Nations Unies.